



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-092

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2024

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-01-22-00012 - Arrêté DOS-GRHH-2024-06 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Isarien-Etablissement public de santé mentale (EPSM) de CLERMONT DE L'OISE (3 pages) Page 3

R32-2024-01-25-00001 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2024-57 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DES OSTEOPATHES DES HAUTS-DE-FRANCE. (2 pages) Page 7

R32-2024-01-26-00002 - Arrêté n° 2023-004 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2022-055 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées de l'Institut de Formation des Oise (6 pages) Page 10

R32-2024-01-26-00001 - Arrêté n° 2024-003 SDSDU modifiant l'arrêté n°2022-037 du 3 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé de l'Oise (6 pages) Page 17

R32-2024-01-25-00002 - DECISION DOS-2024-53 PORTANT INSCRIPTION DE MONSIEUR MAXIME GARCIA AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES. (2 pages) Page 24

## SGAR Hauts-de-France /

R32-2024-01-26-00003 - arrêté modificatif N° 7 portant modification des membres du conseil d'administration de la CAF de la Somme (1 page) Page 27

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-22-00012

Arrêté DOS-GRHH-2024-06 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier  
Isarien-Etablissement public de santé mentale  
(EPSM) de CLERMONT DE L'OISE

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2024-06**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER ISARIEN-ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM)**  
**DE CLERMONT DE L'OISE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté N° DOS-SDES-GRHH-2023-137 du 05 octobre 2023 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Isarien-EPSM de Clermont de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 08 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les élections de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier isarien-EPSM de l'Oise de Clermont de l'Oise, lors de la séance du 12 décembre 2023 ;

Considérant la désignation de Mesdames les docteurs Chafia BERGHOUT et Marie-Cécile BRALET en qualité de représentantes de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien-EPHM de l'Oise de Clermont de l'Oise;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

À la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier isarien (EPHM) de Clermont de l'Oise est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier isarien (EPHM) de Clermont de l'Oise sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 JAN. 2023

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marian PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2024-06)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

##### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Lionel OLLIVIER, maire de Clermont, commune siège de l'établissement,
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN et Monsieur Alain RANDON, représentants de la communauté de communes du Pays du Clermontois,
- Madame Nicole COLIN, représentante de la présidente du conseil départemental de l'Oise, et Madame Sandrine CONNELL, représentante du conseil départemental de l'Oise.

##### 2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Chafia BERGHOUT et Madame le Docteur Marie-Cécile BRALET, représentantes de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Laurent GELIG, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Linda MOUGAS et Monsieur Frédéric THEENIVS, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Corinne BOUVIGNIES et Monsieur Jean-Claude CARGNELUTTI, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé,
- Monsieur Etienne DUVAL, personnalité qualifiée désignée par la préfète de l'Oise,
- Madame Marie-Christine LEGROS (union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) et Madame Christine JUDEK-LOCQUET (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise, représentantes des usagers désignées par la préfète de l'Oise.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-25-00001

ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2024-57 PORTANT  
COMPOSITION DE LA COMMISSION DES  
OSTEOPATHES DES HAUTS-DE-FRANCE.

**ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2024-57 PORTANT COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DES OSTEOPATHES DES HAUTS-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R\*133-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 modifiée relative aux droits des malades et la qualité du système de santé, et notamment son article 75 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 modifié relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie, et notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 2007-437 du 25 mars 2007 modifié relatif à la formation des ostéopathes ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

**A R R E T E**

**Article 1** – La commission des ostéopathes des Hauts-de-France, chargée de la reconnaissance d'usage du titre est composée ainsi qu'il suit :

- du directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président.

- d'un médecin :
  - o Titulaire : Docteur Olivier LALOY AUX
  - o Suppléant : en cours de nomination
  
- d'un masseur-kinésithérapeute :
  - o Titulaire : Monsieur Olivier BERTAGNE
  - o Suppléant : Monsieur Laurent LAGLEYZE
  
- de deux ostéopathes, dont un enseignant :
  - o Titulaire : Monsieur Michel HOURDEAUX
  - o Suppléant : Madame Karen VASSEUR-SCHIRAR
  - o Titulaire enseignant : Monsieur Philippe BOLET
  - o Suppléant enseignant : Monsieur Patrice POMEYROLS

**Article 2** - Le mandat des membres de la commission est de cinq ans à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France du présent arrêté. Ce mandat est renouvelable.

**Article 3** - Le présent arrêté sera notifié aux personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 5** - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 janvier 2024

**Pour le directeur général et par  
délégation,  
La responsable du service gestion et  
formation des professionnels de santé**



**Aurore FOURDRAIN**

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-26-00002

Arrêté n° 2023-004 SDSDU modifiant l'arrêté n°  
2022-055 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié  
fixant la composition nominative des formations  
spécialisées  
du Conseil Territorial de Santé de l'Oise

**Arrêté n° 2023-004 SDSU modifiant l'arrêté n° 2022-055 SDSU du 12 septembre 2022 modifié  
fixant la composition nominative des formations spécialisées  
du Conseil Territorial de Santé de l'Oise**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-037 SDSU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Oise ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-055 SDSU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur provisoire du conseil territorial de santé de l'Oise adopté en assemblée plénière d'installation le 29 juin 2022 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de l'Oise ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-055 SDSU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit :

**Parlementaires :**

Laurence ROSSIGNOL est supprimée de la composition du bureau.

**Article 2** – L'article 2 de l'arrêté n° 2022-055 SDSU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

**Parlementaires :**

Laurence ROSSIGNOL est supprimée de la composition de cette commission.

**Au titre du collège 4 :**

Victoire LANTREIBECQ, Préfecture de l'Oise, titulaire.

**Article 3** – L'article 3 de l'arrêté n° 2022-055 SDSU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

**Au titre du collège 3 :**

Caroline CAYEUX, Communauté d'agglomération du Beauvaisis, suppléante de Fabienne CUVELIER.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 janvier 2024

**Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,**



**Laurence Cado**

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'OISE**  
**Composition du bureau**  
**Tableau de composition**

- |   |   |                          |
|---|---|--------------------------|
| 1 | <b>Président</b>  | Thierry RAMAHERISON      |
| 2 | <b>Vice-présidente</b>  | Brigitte DUVAL           |
| 3 | <b>Président de la commission territoriale en santé mentale</b> | Bruno TOURNAIRE-BACCHINI |
| 4 | <b>Présidente de la commission territoriale des usagers</b>     | Corine VERTADIER         |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Au titre du collège 1 :**

5	Patricia HORTA - ADAPEI de l'OISE (NEXEM)	Laëtitia ZAMPESE - ADSEAO (URIOPSS)
6	Brigitte GUISSSE - Mutualité Française	Xavier FOURNIVAL - SATO Picardie
7	Bassam AL NASSER	<i>En attente de désignation</i>
8	Kévin HEURTAUX (Bureau des Internes Picards)	Nagui CHADLI, (SAPIR-IMG)

**Au titre du collège 2 :**

9	Alain MARLIERE - CDCA de l'Oise – PH	Céline DUVAL - CDCA de l'Oise – PH
---	--------------------------------------	------------------------------------

**Au titre du collège 3 :**

10	Nicole COLIN	Sophie LEVESQUE
----	--------------	-----------------

**Au titre du collège 4 :**

11	Virginie PELAGALI - CPAM de l'Oise	Laurent PIETRCZAK - CPAM de l'Oise
----	------------------------------------	------------------------------------

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'OISE**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau de composition**

**Président** : Bruno TOURNAIRE-BACCHINI

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Bruno TOURNAIRE-BACCHINI - Président CME Centre Hospitalier Isarien de l'Oise (FHF)	Laurence DELTOUR – Présidente de CME CHICN (FHF)
---	---	--

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap**

2	Magali THERY - EHPAD Temps de vie Pillet-Will (URIOPSS)	Emilie THEPAULT - EHPAD de Cuts et EHPAD Beaulieu-Les-Fontaines (FHF)
3	Patricia HORTA - ADAPEI de l'OISE (NEXEM)	Laëtitia ZAMPESE - ADSEAO (URIOPSS)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

4	Alexis DERACHE – Samu social de l'Oise	Jean-Christophe DUMOULIN - ADARS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)
---	--	--

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux**

5	Françoise COURTALHAC	Auréli DELOBEL
---	----------------------	----------------

**e) Représentant des internes en médecine**

6	Kévin HEURTAUX (Bureau des Internes Picards)	Nagui CHADLI, (SAPIR-IMG)
---	--	---------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

7	Stéphanie ESLIN - MSP de Saint-Just-en-Chaussée	Jean-Pierre MOUNEY - Centre de santé du Valois
8	Jenny WATTELLIER-LEBAUDY - DAC Aloïse	Sandra BODERLIQUE, DAC Appui Parcours Santé

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

9	Kahina LOUZABI ATIRIS - FNEHAD	Domitille FUMERY - FNEHAD
---	--------------------------------	---------------------------

**h) Représentant de l'ordre des médecins**

10	Grégory BONDU	Philippe VERON
----	---------------	----------------

*Deux titulaires et deux suppléants en attente de désignation parmi les membres du collège 1*

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13	Catherine LANNES - CNAFAL	Julien LEONARD - CNAFAL
14	Annie RIVIERE - CDCA de l'Oise – PA	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise – PA
15	Alain MARLIERE - CDCA de l'Oise – PH	Céline DUVAL - CDCA de l'Oise – PH
16	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17	Nicole COLIN	Sophie LEVESQUE
18	Annabelle LEROY-DEROME	David HOUENOU
19	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20	Victoire LANTREIBECQ – Préfecture de l'Oise (nouveau)	Véronique ALIES – DDETS
21	Valérie KLEIN – CARSAT HDF	Anne-Marie HAZARD – MSA de Picardie

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L'OISE**  
**Commission territoriale des usagers**  
**Tableau de composition**

**Présidente** : Corine VERTADIER

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	Pierre-Alain BRUNEL - Fondation Léopold Bellan (FEHAP)	Stéphanie DENOLF - APF (FEHAP)
2	Samyr BOUFADINE - Le Clos du Nid (NEXEM)	Christophe HOUDET - ADMR
3	Corine VERTADIER - APAJH (FEHAP)	Jean-Claude CARGNELUTTI - PEP Grand Oise (URIOPSS)

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	François NORET - CNAFAL
5	Charly HÉE - Familles de France	Michel LEROY - Familles de France
6	Brigitte DUVAL - UNAPEI	Françoise CABANNE - UNAPEI
7	Martine URIBES - JALMALV	Nathalie DELAFOSSE – UNAFAM
8	Annie RIVIERE - CDCA de l'Oise – PA	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise – PA
9	Pierre MICHELINO - CDCA de l'Oise - PH	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	Didier DOUCET – Communauté de communes du Pays de Valois	<i>En attente de désignation</i>
11	Fabienne CUVELIER – Communauté de communes de la Picardie Verte	Caroline CAYEUX - Communauté d'agglomération du Beauvaisis ( <b>nouveau</b> )

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Virginie PELAGALI - CPAM de l'Oise	Laurent PIETRCZAK - CPAM de l'Oise
----	------------------------------------	------------------------------------

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-26-00001

Arrêté n° 2024-003 SDSU modifiant l'arrêté  
n°2022-037 du 3 juin 2022 SDSU modifié  
fixant la composition nominative du Conseil  
Territorial de Santé de l'Oise

**Arrêté n° 2024-003 SDSU modifiant l'arrêté n°2022-037 du 3 juin 2022 SDSU modifié  
fixant la composition nominative du Conseil Territorial de Santé de l'Oise**

**LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-037 SDSU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Oise ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-037 SDSDU du 3 juin 2022 modifié susvisé est complété comme suit :

### Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

#### a) Représentants des établissements de santé

##### a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

Nathalie WACQUET, Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) Hauts-de-France, suppléante de Vincent VESSELLE, en remplacement de David MADOU.

#### f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires

Isabelle BOUCHEZ, CPTS Compiègne et sa région, titulaire,  
Camille DA COSTA, CPTS du Beauvaisis, suppléante.

### Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

#### d) Représentant des communautés (cf. articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales)

Caroline CAYEUX, Communauté d'agglomération du Beauvaisis, suppléante de Fabienne CUVELIER.

### Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

#### a) Représentants de l'Etat

Victoire LANTREIBECQ, Préfecture de l'Oise, titulaire

**Article 2** – Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de l'Oise (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

**Article 3** – La composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 janvier 2024

**Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,**



**Laurence Cado**

**ANNEXE**  
**Tableau de composition du CTS de l'Oise**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Président** : Thierry RAMAHERISON

**Vice-Présidente** : Brigitte DUVAL

**Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	Catherine LATGER – CH Compiègne-Noyon (FHF)	Stéphan MARTINO - CHI Clermont de l'Oise (FHF)
2	Christelle DUMONT - CRF Chaumont en Vexin (FEHAP)	Ilda FERREIRA - Centre Gériatrique Condé (FEHAP)
3	Vincent VESSELLE – Polyclinique St Côme (FHP)	Nathalie WACQUET – Institut Médical de Breteuil (FHP) <i>(nouveau)</i>

**a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

4	Bruno TOURNAIRE-BACCHINI - Président CME Centre Hospitalier Isarien de l'Oise (FHF)	Laurence DELTOUR – Présidente de CME CHICN (FHF)
5	Thierry RAMAHERISON - Président CME CH de Beauvais (FHF)	<i>En attente de désignation</i>
6	Delphine CAPRONNIER - Présidente CME Institut Médical de Breteuil (FHP)	Mourad LAKHDARI - Président CME Clinique du Parc St Lazare (FHP)

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

7	Pierre-Alain BRUNEL - Fondation Léopold Bellan (FEHAP)	Stéphanie DENOLF - APF (FEHAP)
8	Samyr BOUFADINE - Le Clos du Nid (NEXEM)	Christophe HOUDET - ADMR
9	Magali THERY - EHPAD Temps de vie Pillet-Will (URIOPSS)	Emilie THEPAULT - EHPAD de Cuts et EHPAD Beaulieu-Les-Fontaines (FHF)
10	Patricia HORTA - ADAPEI de l'OISE (NEXEM)	Laëtitia ZAMPESE - ADSEAO (URIOPSS)
11	Corine VERTADIER - APAJH (FEHAP)	Jean-Claude CARGNELUTTI - PEP Grand Oise (URIOPSS)

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

12	Alexis DERACHE – Samu social de l’Oise	Jean-Christophe DUMOULIN - ADARS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)
13	Sarah BONNENFANT - Centre permanent d’initiatives pour l’environnement du Pays de l’Oise (CPIE60)	Didier MALÉ - Association ROSO
14	Brigitte GUISSSE - Mutualité Française	Xavier FOURNIVAL - SATO Picardie

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

**d1) Représentants des médecins**

15	Françoise COURTALHAC	Auréli DELOBEL
16	José CUCHEVAL	<i>En attente de désignation</i>
17	Bassam AL NASSER	<i>En attente de désignation</i>

**d2) Représentants des autres professionnels de santé**

18	Anne-Christine DUPONT - URPS Orthophonistes	Jean-Paul COPPI - URPS Chirurgiens-dentistes
19	Caroline MAZAL - URPS Sages-femmes	Antoine DARRAS - URPS Pharmaciens
20	Judicaël FEIGUEUX - URPS Infirmiers	Vincent JALLU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes

**e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil**

21	Kévin HEURTAUX (Bureau des Internes Picards)	Nagui CHADLI (SAPIR-IMG)
----	--	--------------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

**f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

22	Stéphanie ESLIN - MSP de Saint-Just-en-Chaussée	Jean-Pierre MOUNEY - Centre de santé du Valois
23	Jenny WATTELLIER-LEBAUDY - DAC Aloïse	Sandra BODERLIQUE, DAC Appui Parcours Santé
24	Jean-Louis MIONNET - MSP de Breteuil	Muriel MICHAUD - MSP de Breteuil

**f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

25	Isabelle BOUCHEZ - CPTS Compiègne (nouveau)	Camille DA COSTA - CPTS du Beauvaisis (nouveau)
----	---	---

**f3) des communautés psychiatriques de territoire**

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

27	Kahina LOUZABI ATIRIS - FNEHAD	Domitille FUMERY - FNEHAD
----	--------------------------------	---------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

28	Grégory BONDU	Philippe VERON
----	---------------	----------------

**Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

29	Catherine LANNES - CNAFAL	Julien LEONARD - CNAFAL
30	Marielle ROLINAT – APF France Handicap	Didier GAMAIN - France Alzheimer
31	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	François NORET - CNAFAL
32	Charly HÉE - Familles de France	Michel LEROY - Familles de France
33	Brigitte DUVAL - UNAPEI	Françoise CABANNE - UNAPEI
34	Martine URIBES - JALMALV	Nathalie DELAFOSSÉ - UNAFAM

**b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées**

35	Gérard CHATIN – CDCA de l'Oise – PA	Régis QUINTARD - CDCA de l'Oise - PA
36	Annie RIVIERE - CDCA de l'Oise – PA	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise – PA
37	Alain MARLIERE - CDCA de l'Oise – PH	Céline DUVAL - CDCA de l'Oise – PH
38	Pierre MICHELINO - CDCA de l'Oise - PH	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**

**a) Conseiller régional**

39	Nathalie LEBAS	Manoëlle MARTIN
----	----------------	-----------------

**b) Représentant du conseil départemental de l'Oise**

40	Nicole COLIN	Sophie LEVESQUE
----	--------------	-----------------

**c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile**

41	Annabelle LEROY-DEROME	David HOUENOU
----	------------------------	---------------

**d) Représentant des communautés (cf. articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales)**

42	Didier DOUCET – Communauté de communes du Pays de Valois	<i>En attente de désignation</i>
43	Fabienne CUVELIER – Communauté de communes de la Picardie Verte	Caroline CAYEUX - Communauté d'agglomération du Beauvaisis ( <b>nouveau</b> )

**e) Représentant des communes**

44	Nicole CORDIER - Maire de Bonneuil les Eaux	Laurent LEFEVRE - Maire de Rainvillers
45	Alain BOUCHER - Maire de Monchy-Saint-Éloi	Jean-Paul DOUET - Maire de Montagny-Sainte-Félicité

#### Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

##### a) Représentants de l'Etat

46	Victoire LANTREIBECQ – Préfecture de l'Oise (nouveau)	Véronique ALIES – DDETS
----	--	-------------------------

##### b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Virginie PELAGALI - CPAM de l'Oise	Laurent PIETRCZAK - CPAM de l'Oise
48	Valérie KLEIN – CARSAT HDF	Anne-Marie HAZARD – MSA de Picardie

#### Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	Marine GENGEMBRE (Mutualité Française)	Pas de suppléance
50	Valérie PAPARELLE	Pas de suppléance

#### Parlementaires :

Les 7 députés et les 4 sénateurs du département de l'Oise

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-01-25-00002

DECISION DOS-2024-53 PORTANT INSCRIPTION  
DE MONSIEUR MAXIME GARCIA AU REGISTRE  
NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES.

**DECISION DOS-2024-53 PORTANT INSCRIPTION DE MONSIEUR MAXIME GARCIA  
AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret N°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1092 du 11 août 2016 fixant les modalités de suspension du droit d'user du titre de psychothérapeute et de radiation du registre national des psychothérapeutes ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'inscription au registre national des psychothérapeutes de Monsieur Maxime GARCIA, en date du 12 janvier 2024 ; réceptionnée le 15 janvier 2024 ; Vu l'accusé de réception du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 24 janvier 2024 déclarant la demande complète à la date du 15 janvier 2024 ;

Considérant que la demande et les éléments constitutifs du dossier, déposés par Monsieur Maxime GARCIA répondent aux exigences du décret n°2010-534 du 20 mai 2010 susvisé relatives à une inscription au registre national des psychothérapeutes ;

## DECIDE

**Article 1** – Monsieur Maxime GARCIA est inscrit au registre national des psychothérapeutes.

**Article 2** – Monsieur Maxime GARCIA est autorisé à faire usage du titre de psychothérapeute sous condition d'une demande à son initiative d'enregistrement au répertoire ADELI.

**Article 3** - Monsieur Maxime GARCIA peut exercer en qualité de psychothérapeute dans le respect des conditions des articles 1 et 2 de la présente décision.

En cas de changement de situation professionnelle, il devra en informer l'ARS Hauts-de-France.

**Article 4** - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 5** - La présente décision sera notifiée à Monsieur Maxime GARCIA.

**Article 6** - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 25 janvier 2024

Pour le directeur général et par  
délégation,  
La responsable du service gestion et  
formation des professionnels de santé



**Aurore FOURDRAIN**

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-01-26-00003

arrêté modificatif N° 7 portant modification des  
membres du conseil d'administration de la CAF  
de la Somme

**ARRÊTÉ modificatif N° 7 du 26 janvier 2024  
portant modification des membres du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales de la Somme**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
La ministre du travail, de la santé et des solidarités**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Somme ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 7 juillet 2022, 9 novembre 2022, 4 janvier 2023, 9 février 2023, 26 mai 2023 et 29 novembre 2023 ;

Vu la modification formulée par l'union nationale des associations familiales (UNAF).

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 11 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**4/ En tant que représentants des associations familiales**

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Titulaire :

Monsieur Sébastien BIL (*en remplacement de Mme Ingrid DORDAIN*)

Suppléant :

Madame Ingrid DORDAIN (*en remplacement de M. Sébastien BIL*) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 26 janvier 2024

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Tél : 03 20 96 48 19 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr  
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –  
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex